

### Les avocats à l'ère de la concurrence

## Jean-Philippe TONNEAU

La profession d'avocat connaît depuis vingt ans de nombreux bouleversements qui menacent l'unité de la profession. Contrairement aux idées reçues, cette profession se diversifie et s'inscrit désormais dans un marché du droit mondialisé fortement soumis à la concurrence.

Recensé : Christian Bessy, L'organisation des activités des avocats. Entre monopole et marché, Paris, LGDJ, 2015, 25 €.

Depuis les années 1980, la profession d'avocat connaît de nombreux bouleversements qui vont jusqu'à menacer son unité et l'identité de ses membres. Les propositions concernant les avocats contenues dans le projet de loi Macron (loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) ne font que confirmer cette tendance. Ces propositions impliqueraient trois changements majeurs pour la profession d'avocat : les juristes d'entreprises se verraient reconnaître le statut d'avocat ; le capital des structures d'exercice serait ouvert à l'ensemble des professions du droit et du chiffre (autrement dit les avocats ne seraient plus les seuls à pouvoir amener et détenir les fonds de leurs structures); et la postulation, c'est-à-dire l'exercice exclusif devant le tribunal de grande instance d'appartenance de l'avocat, serait supprimée. Face à ces propositions et à l'appel de leurs instances représentatives (à l'exception notable du barreau de Paris), les avocats français ont massivement manifesté le 10 décembre 2014 – aux côtés d'autres professionnels du droit.

Ces propositions constituent pourtant, depuis les années 1980, et plus encore depuis la réforme de la profession au début des années 1990, de véritables serpents de mer au sein du Barreau<sup>1</sup>. C'est dans ce contexte politique et professionnel que s'inscrit le livre de l'économiste Christian Bessy sur les transformations de la profession d'avocat depuis plus de vingt ans. En croisant des données qualitatives (entretiens notamment) et quantitatives sur les cabinets d'avocats, l'ouvrage entend saisir la structuration de la profession. Signalons donc d'emblée l'intérêt d'une telle recherche (statistique et par cabinet), première du genre en France

Selon Christian Bessy, la profession « est au milieu du gué », entre la fin d'un monopole et la concurrence avec d'autres professions (notamment les notaires, les expertscomptables et les juristes d'entreprises) (p.16). L'objectif de l'auteur est double : d'une part réévaluer l'idée centrale de monopole et de marché au sein de la profession, et d'autre part analyser la construction des marchés du droit. L'économiste inscrit son travail dans le prolongement des recherches de Lucien Karpik, l'un des premiers sociologues à s'être intéressé à la profession d'avocat<sup>2</sup>. Pour Lucien Karpik, la profession d'avocat, régulée traditionnellement selon une économie de la qualité<sup>3</sup>, connaîtrait un changement de régime

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par le « Barreau » nous entendons l'ensemble de la profession.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lucien Karpik, Les avocats. Entre l'État, le public et le marché XIIIe – XXe siècle, Paris, Gallimard, 1995.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Lucien Karpik, L'économie des singularités, Paris, Gallimard, 2007. Par économie de la qualité, Lucien Karpik précise que le service juridico-judiciaire est un échange dominé par la logique de la qualité qui assure l'ajustement de l'offre et de la demande par le réseau et la confiance.

professionnel où le régime professionnel privé remplacerait le régime professionnel classique. Christian Bessy tente alors de saisir les conséquences de cette transformation sur les activités des avocats et leurs modes d'organisation, en privilégiant davantage dans son analyse les cabinets d'affaires.

## Un marché du droit hétérogène et concurrentiel

Christian Bessy analyse « les transformations des formes d'organisation des avocats et de la nature du droit » (p.29) et tente de saisir les effets de l'émergence d'un nouveau domaine du droit (le « segment international ») liée à la globalisation des activités économiques. L'économiste montre d'abord comment certains cabinets d'affaires se développent et gèrent à la fois leurs membres et leurs activités selon une logique d'entreprise. Mais à rebours d'une vision homogène du barreau d'affaires, Christian Bessy distingue différentes conceptions professionnelles des cabinets d'affaires – qui sont autant de manières d'articuler « le marché » et « le politique » – qui sont révélatrices de positions plurielles à l'égard d'une dérégulation de la profession plus ou moins prononcée (ouverture ou non du capital des structures d'exercice, fusion avec telle ou telle profession, etc.).

Christian Bessy montre ensuite comment les avocats participent à la définition des règles de droit qui encadrent leur profession. Tandis que naguère les avocats concouraient, au sein des enceintes parlementaires, à l'exercice législatif, ils y participent aujourd'hui davantage plutôt au nom d'un cabinet qu'à titre individuel, via notamment leur activité de lobbying. L'auteur envisage alors la pluralité des modèles d'organisation des cabinets d'avocats et construit une typologie distinguant : « les avocats bâtisseurs » (à l'initiative de nouveaux domaines de droit et / ou défenseurs de « causes »), « les avocats traditionnels » (offrant des prestations standardisées et intervenant notamment au titre de l'aide juridictionnelle), « les grands cabinets offrant du conseil standard » et « les cabinets haute couture » qui offrent des prestations de conseil « sur mesure ».

Le deuxième chapitre du livre est entièrement consacré au montant des honoraires des avocats et aux canaux de recrutement de la clientèle. Christian Bessy présente et mobilise les travaux de deux auteurs s'étant particulièrement intéressés aux honoraires des membres du Barreau. Pour l'économiste américaine Gillian K. Hadfield, les avocats disposent d'« un pouvoir de marché qui tient en particulier à la complexité du raisonnement et de la procédure juridique » (p. 92). Pour Lucien Karpik, au contraire, le prix résulte d'une auto-évaluation appuyée « sur le réseau corporatif auquel l'avocat appartient, et au sein duquel il va se comparer à d'autres » (p. 95). Fort des travaux du sociologue français, Christian Bessy poursuit la construction de sa typologie des cabinets d'avocats. La structure du Barreau français émerge alors, selon trois grands ensembles : les cabinets groupés en droit des affaires représentant une clientèle d'entreprises et offrant des prestations de conseil ; les cabinets (composés d'avocats exerçant à titre individuel) en droit de la famille, droit pénal et droit de l'immigration défendant une clientèle de particuliers et traitant avant tout du contentieux ; et, entre ces deux univers bien distincts, les cabinets du barreau intermédiaire traitant aussi bien du droit du travail que du droit des successions ou encore du droit de l'environnement et mêlant les divers types de clientèles. Au bout du compte, l'analyse de l'économiste confirme, statistiquement, les conclusions de nombreux sociologues sur la question. Mais l'auteur va plus loin.

Il affine d'abord ses statistiques en calculant des indices de concentration permettant de « relever le degré de concurrence réelle sur le marché des services juridiques » (p. 109) et de comprendre la structuration de la clientèle des cabinets (celle-ci est-elle ou non

volatile ? Quelle est la part des nouveaux clients dans le chiffre d'affaires des divers cabinets ?, etc.). La conclusion de l'auteur est sans appel : « le tableau qui se dégage de la profession est celui d'un marché concurrentiellement ouvert » (p. 109).

Christian Bessy propose ensuite une analyse fort stimulante sur le développement des « intermédiaires du marché du droit », illustrant parfaitement le changement de régime professionnel en cours au Barreau. Parmi ces intermédiaires, les sociétés de courtage tiennent bonne place. Créées bien souvent par d'anciens avocats au service des petites et moyennes entreprises et des très petites entreprises (PME et TPE) elles mettent en relation des cabinets avec des clients (remettant en cause, du même coup, les canaux classiques du recrutement de la clientèle que sont le bouche à oreille, la recommandation des confrères ou d'autres professionnels du droit, ou encore l'inscription sur les Pages Jaunes) et permettent non seulement de réduire l'incertitude sur la qualité de la prestation des avocats mais aussi d'assurer une certaine transparence des honoraires. Les sociétés de courtage concurrencent alors les instances professionnelles – à propos, par exemple, de la contestation des honoraires –, lesquelles sont, du même coup, délaissées et moins investies par les avocats membres de cabinets répondant du régime professionnel privé. Les intermédiaires du droit participent donc pleinement de la définition et de la construction du marché des services juridiques, et de la standardisation de certaines prestations juridiques.

Dans son troisième chapitre, Christian Bessy analyse les conséquences du développement de la logique d'entreprise au Barreau sur le mode de fonctionnement des cabinets. Ceux-ci seraient en effet passés d'une « organisation basée sur le partenariat et la collégialité, l'autonomie et l'évaluation informelle par les pairs, à une forme d'organisation managériale » (p. 130). Afin d'étayer sa démonstration, l'auteur retrace d'abord l'implantation des *law firms* américaines (considérées comme le modèle de développement des cabinets d'affaires) en France, puis travaille ses données sur la structuration des cabinets d'avocats pour proposer au lecteur une nouvelle typologie distinguant les avocats selon qu'ils exercent ou non en cabinet et qu'ils disposent ou non de collaborateurs. Cette typologie, fine, est originale : elle tient compte non seulement des collaborateurs qui participent pleinement du rayonnement du cabinet, mais surtout elle n'oublie pas, contrairement à d'autres travaux, les cabinets de province.

# Les effets de la logique entrepreneuriale sur la formation des avocats

Après s'être intéressé aux modes et aux formes d'organisation des avocats et de leurs activités, il reste à saisir les conséquences de la logique d'entreprise sur la formation et le recrutement des jeunes membres du Barreau. Christian Bessy s'y emploie dans son ultime chapitre. Au préalable, l'auteur revient sur un statut original au Barreau, celui de collaborateur. Après avoir retracé la formation des avocats depuis le début du XXe siècle, l'économiste analyse donc le retour en force de la collaboration libérale. Plus exactement, il montre clairement comment les cabinets d'affaires privilégient la collaboration libérale (voire rejettent la collaboration salariée) au nom de l'indépendance, à tel point que l'on parle désormais de « collaborateur entrepreneur » (p. 190). Si la démonstration illustre, davantage encore, la logique d'entreprise à l'œuvre dans la profession, on aurait souhaité en savoir davantage sur ce qu'on pourrait nommer la traduction managériale de la tradition du Barreau (l'indépendance) et des normes professionnelles. Néanmoins, la présentation des premières années professionnelles du jeune avocat permet à l'auteur d'analyser les canaux de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Après l'obtention de leur Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocats (CAPA), préparé au sein d'une école régionale, les jeunes avocats devaient, jusqu'à récemment, être d'abord stagiaire puis collaborateur auprès d'un « patron », on parle alors de collaboration libérale.

recrutement. Là encore, « la logique entrepreneuriale » bouleverse le Barreau. Christian Bessy montre bien, notamment, comment des intermédiaires du recrutement, ou encore le débauchage initié par certains chasseurs de têtes, transforment le « marché du travail des avocats ». Plus encore, certains membres des cabinets d'affaires tissent des liens étroits avec l'université (en intervenant, par exemple, dans certains masters) et les grandes écoles (à l'instar des écoles de commerce ou de la toute récente école de droit de Sciences Po).

Christian Bessy conclut son ouvrage en soumettant directement à la profession « quelques propositions susceptibles d'éclairer le débat autour de nouvelles formes d'organisation de l'activité des avocats » (p. 249). Selon lui, le développement des cabinets intermédiaires, la mobilité des avocats et la régulation des intermédiaires des marchés du droit doivent être encouragés. Surtout, l'économiste plaide pour une véritable interprofessionnalité, sans explicitement la définir. Mais de quelle interprofessionnalité parlet-on? S'agit-il de fusionner les avocats avec : les conseils en propriété industrielle, les juristes d'entreprises, les notaires, les huissiers, les experts-comptables... jusqu'à parvenir à une grande profession du droit?

# Le primat du marché sur le politique ?

Le livre refermé, quelques interrogations subsistent néanmoins. En premier lieu, le rapport entre « marché » et « politique » dans l'explication des transformations de la profession apparaît déséquilibré au profit du premier. Mettant le politique au cœur de son travail sur la profession d'avocat, Lucien Karpik avait notamment montré comment le Barreau et ses membres ont participé de l'émergence de la démocratie et du libéralisme politique<sup>5</sup>. Cet aspect est absent de la recherche ici restituée. Il aurait été intéressant de s'attarder, par exemple, sur les instances représentatives du Barreau et les organisations professionnelles: quelles sont par exemple leurs positions sur la logique d'entreprise? L'ouvrage de Christian Bessy laisse supposer que les injonctions à la dérégulation de la profession d'avocat proviennent exclusivement de l'extérieur. Or, ces injonctions trouvent également des relais au Barreau, voire sont initiées par certaines de ses instances représentatives. Thierry Wickers par exemple, avocat dont les écrits sont invoqués par Christian Bessy, est spécialisé dans le droit économique et les mesures d'exécution, mais est surtout un ancien bâtonnier du barreau de Bordeaux, un ancien président de la Conférence des bâtonniers, un ancien vice-président puis président du Conseil national des barreaux (CNB). C'est bien sous sa présidence que le CNB a soumis, en mars 2010, aux Ordres et aux organisations professionnelles un document programmatique allant dans le sens des réformes actuelles. L'avocat s'est par ailleurs ponctuellement associé au directeur de l'école de droit de Sciences Po, Christophe Jamin<sup>6</sup>, dévoilant un processus de rapprochement des élites au sein de la profession déjà bien identifié par Lucien Karpik il y a dix ans.

Quoi qu'il en soit, il ne fait pas de doute que le livre proposé par Christian Bessy marquera l'historiographie sur la profession d'avocat. Sa recherche confirme ou infirme, statistiquement, certaines « intuitions » présentes dans les travaux antérieurs et apporte, sur de nombreux sujets, de nouveaux éclairages : la polarisation du Barreau, le marché concurrentiel de la profession ; les intermédiaires du recrutement de la clientèle et des jeunes avocats ; la « nouvelle » collaboration. On a affaire ici à une belle illustration

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Karpik Lucien, « Les professions libérales sont-elles solubles dans le marché ? » *in* Le Bianic Thomas, Vion Antoine (sous la dir.), *Action publique et légitimités professionnelles*, Paris, LGDJ, coll. Série Politique, 2008, p. 279-288

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Christophe Jamin, *La cuisine du droit. L'École de Droit de Sciences Po : une expérimentation française*, Paris, Lextenso Editions, 2012. Christophe Jamin est également le directeur du Centre de Recherches et d'Études des Avocats (CREA) du CNB.

du changement de régime professionnel et de la logique d'entreprise à l'œuvre au Barreau ces vingt dernières années.

### Pour aller plus loin

Bessy Christian, « Les avocats, un marché professionnel déstabilisé », *Formation Emploi*, 2010, n°10, p. 35-48.

Boussard Valérie, Demazière Didier, Milburn Philip (sous la dir.), *L'injonction au professionnalisme. Analyses d'une dynamique plurielle*, Rennes, PUR, 2010.

Demazière Didier, Gadéa Charles (sous la dir.), Sociologie des groupes professionnels : Acquis récents et nouveaux défis, Paris, La Découverte, 2009.

Dezalay Yves, « Les organisations professionnelles face à la restructuration et à l'internationalisation du marché du droit », in Halpérin Jean-Louis (sous la dir.), Les structures du barreau et du notariat en Europe de l'Ancien régime à nos jours, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1996.

Favereau Olivier (sous la dir.), Les avocats entre Ordre professionnel et Ordre marchand, Paris, Lextenso éditions, 2010.

Gobe Eric, Les avocats en Tunisie de la colonisation à la révolution (1883-2011). Sociohistoire d'une profession politique, Paris Karthala, 2013.

Halliday Terence, Karpik Lucien, Feeley Malcom (eds.), *Fighting for Political Freedom. Comparative Studies of the Legal Complex and Political Liberalism*, Oxford, Hart Publishing, 2007.

Vanneuville Rachel, « La formation contemporaine des avocats : aiguillon d'une recomposition de l'enseignement du droit en France ? », *Droit et Société*, 2013, n°83, p. 67-82

Willemez Laurent, « Un champ mis à l'épreuve. Structure et propriétés du champ juridique dans la France contemporaine », *Droit et Société*, 2015, n°89, p. 129-149.

Publié dans <u>laviedesidees.fr</u>, le 25 juin 2015 © <u>laviedesidees.fr</u>